

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 02 septembre 2024

MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine - BOSSON Jean-François - COSTAZ Jean-Paul - CHAUTEUPS Pierre - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Séverine - SAILLET Patrick - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - VANDERMARLIERE Gilles - VERDAN Julie - BONNET Pierre - DESBIOLLES Laurent.

Absents excusés : - DUFOURD Pierrick - SCHERRER Fabienne - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent - VILLARET Bernard - GUIBERTI Frédéric - NAMBRIDE Christian .

Absents : BAUD-GRASSET Joël – BRON Marc.

Pouvoirs :

- Pierrick DUFOURD donne procuration à Jean-Paul COSTAZ
- Fabienne SCHERRER donne procuration à Emmanuel BOGILLOT
- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON

Secrétaire de séance : BOGILLOT Emmanuel

N°202409_09

OBJET : Association syndical libre forestière Mont Forchat, Voirons, Hermones : Aide financière

Monsieur le Vice-président informe les élus de la demande de l'association ASLFBVH.

Cette association a été créée le 17 janvier 2012 sous l'impulsion de l'ancien Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises, des partenaires locaux dont les communes de Draillant, Habère-Poche, Lullin et Orcier et des propriétaires forestiers.

Elle a pour objectif de mettre en œuvre une gestion cohérente et raisonnée de la forêt, dans un massif qui alimente les sources d'eau potable du SEMV.

Deux grandes études (étude hydrogéologique du Mont Forchat et Projet Alpeau) ont mis en évidence le rôle protecteur de la forêt pour préserver les ressources en eau potable, et les enjeux posés par la gestion des parcelles forestières.

Les objectifs sont les suivants :

- Regroupement de petits propriétaires pour la gestion de leurs parcelles forestières dans le respect et la protection des sources d'eau
- Optimisation de l'exploitation
- Mutualisation et regroupement pour proposer des lots de taille intéressante
- Financement
- Technique de jardinage : meilleur compromis pour les propriétaires et l'exploitant des sources d'eau
- Aides techniques sur l'évolution de la forêt
- Protection des sources

A ce titre , l'association a sollicité la Communauté de Communes pour étendre son périmètre d'intervention à l'ensemble des communes de la Vallée Verte, ainsi que le SRB, afin de lui permettre de lever des fonds européens également.

La participation de la CCVV serait de 8 750€ par année au maximum sur une durée de trois ans.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 18 (dont 3 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

VALIDE la demande de soutien financier de cette association à hauteur de 8 750€ par année maximum sur une durée de 3 ans, participation financière conditionnée à la participation du SRB d'un montant équivalent.

AUTORISE le président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Emmanuel BOGILLOT



Le Président
Jean-Paul MUSARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 02 septembre 2024

MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine - BOSSON Jean-François - COSTAZ Jean-Paul - CHAUTEMPS Pierre - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Séverine - SAILLET Patrick - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - VANDERMARLIERE Gilles - VERDAN Julie - BONNET Pierre - DESBIOLLES Laurent.

Absents excusés : - DUFOURD Pierrick - SCHERRER Fabienne - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent - VILLARET Bernard - GUIBERTI Frédéric - NAMBRIDE Christian .

Absents : BAUD-GRASSET Joël – BRON Marc.

Pouvoirs :

- Pierrick DUFOURD donne procuration à Jean-Paul COSTAZ
- Fabienne SCHERRER donne procuration à Emmanuel BOGILLOT
- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON

Secrétaire de séance : BOGILLOT Emmanuel

N°202409_03

OBJET : Attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du cinéma « La Trace »

Vu les articles L1411-1 et R1411-1 du code général des collectivités territoriales stipulant que les collectivités territoriales peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public définie à l'article L1121-3 du code de la commande publique, préparée, passée et exécutées conformément à la troisième partie dudit code.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°202405_01 du 13 mai 2024 approuvant le principe de la délégation de service public concernant l'exploitation du cinéma « La Trace ».

Vu l'avis d'appel public à concurrence en date du 28 mai 2024,

Vu l'avis de la commission de délégation de service public en date du 10 juillet 2024,

Vu le déroulement des négociations en date du 26 août 2024

Considérant qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence, une seule offre a été reçue par la Communauté de Communes,

Considérant qu'après analyse des éléments de candidature et d'offre de la SAS La trace, celle-ci apparaît recevable,

Considérant que le projet de contrat de délégation de service public prévu avec la SAS La trace annexé à la présente délibération sera effectif pour une durée de 6 ans avec une modification des tarifs prévue, ainsi que l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000€.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 18 (dont 3 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

VALIDE la candidature de la SAS « la Trace »

AUTORISE : le Président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

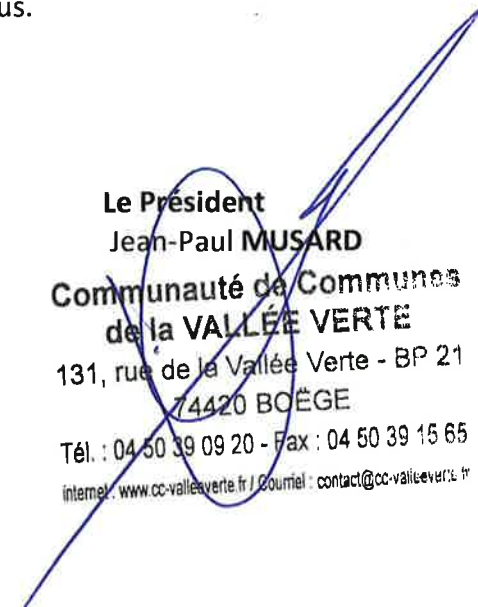
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Emmanuel BOGILLOT



Le Président
Jean-Paul MUSARD
Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 02 septembre 2024

MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine - BOSSON Jean-François - COSTAZ Jean-Paul - CHAUTEMPS Pierre - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Séverine - SAILLET Patrick - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - VANDERMARLIERE Gilles - VERDAN Julie - BONNET Pierre - DESBIOLLES Laurent.

Absents excusés : - DUFOURD Pierrick - SCHERRER Fabienne - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent - VILLARET Bernard - GUIBERTI Frédéric - NAMBRIDE Christian .

Absents : BAUD-GRASSET Joël – BRON Marc.

Pouvoirs :

- Pierrick DUFOURD donne procuration à Jean-Paul COSTAZ
- Fabienne SCHERRER donne procuration à Emmanuel BOGILLOT
- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON

Secrétaire de séance : BOGILLOT Emmanuel

N°202409_01

OBJET : Espace sportif polyvalent : choix du lauréat

Monsieur le Président rappelle la procédure :

Le concours a été lancé par délibération en date du 13 novembre 2023, puis trois réunions de jury se sont succédées :

- Le 22 février 2024
- Le 27 juin 2024
- Le 04 juillet 2024.

Vu l'article Article R2162-19 du code de la commande publique, qui stipule que « l'acheteur choisit le ou les lauréats du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury et publie un avis de résultats de concours dans les conditions prévues aux articles R. 2183-1 à R. 2183-7 ».

Considérant que le jury lors de la réunion du 04 juillet 2024 a proposé de retenir la candidature du cabinet d'architectes SOHO,

Monsieur le Président demandent aux élus Communautaires de bien vouloir se positionner sur ce choix de lauréat.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

POUR : 18 (dont 3 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

VALIDE la proposition du jury de concours de retenir comme lauréat le cabinet d'architectes Soho.

AUTORISE :

- le Président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.
- Le Président à engager les négociations avec le lauréat et à signer le marché de maîtrise d'œuvre sous réserve de l'octroi de la subvention du département permettant de mener à bien ce projet.

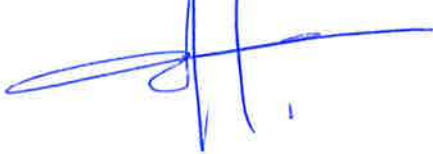
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Emmanuel BOGILLOT



Le Président

Jean-Paul MUSARD

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 66

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 02 septembre 2024

MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine - BOSSON Jean-François - COSTAZ Jean-Paul - CHAUTEUPS Pierre - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Séverine - SAILLET Patrick - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - VANDERMARLIERE Gilles - VERDAN Julie - BONNET Pierre - DESBIOLLES Laurent.

Absents excusés : - DUFOURD Pierrick - SCHERRER Fabienne - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent - VILLARET Bernard - GUIBERTI Frédéric - NAMBRIDE Christian .

Absents : BAUD-GRASSET Joël – BRON Marc.

Pouvoirs :

- Pierrick DUFOURD donne procuration à Jean-Paul COSTAZ
- Fabienne SCHERRER donne procuration à Emmanuel BOGILLOT
- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON

Secrétaire de séance.: BOGILLOT Emmanuel

N°202409_02

OBJET : Réhabilitation du gymnase : recours au marché global de performance.

Vu l'article L. 2171-1 du Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs de conclure des marchés globaux de performance.

Vu l'article L. 2171-7 du CCP qui rappelle que, pour les marchés globaux, dans le cadre d'ouvrages de bâtiment, la mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre est définie par l'article L. 2431-1 du même code.

Considérant les avantages pour la Communauté de Communes, notamment, en matière de performance énergétique, et de gestion global du projet,

Monsieur le Président propose aux élus de la Communauté de Communes de recourir à ce type de marché pour la réhabilitation du gymnase intercommunal.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 18 (dont 3 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

VALIDE le recours au marché global de performance pour la réhabilitation du gymnase.

AUTORISE : le Président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Emmanuel BOGILLOT



Le Président
Jean-Paul MUSARD



**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 02 septembre 2024

MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine - BOSSON Jean-François - COSTAZ Jean-Paul - CHAUTEUPS Pierre - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Séverine - SAILLET Patrick - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - VANDERMARLIERE Gilles - VERDAN Julie - BONNET Pierre - DESBIOLLES Laurent.

Absents excusés : - DUFOURD Pierrick - SCHERRER Fabienne - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent - VILLARET Bernard - GUIBERTI Frédéric - NAMBRIDE Christian .

Absents : BAUD-GRASSET Joël – BRON Marc.

Pouvoirs :

- Pierrick DUFOURD donne procuration à Jean-Paul COSTAZ
- Fabienne SCHERRER donne procuration à Emmanuel BOGILLOT
- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON

Secrétaire de séance : BOGILLOT Emmanuel

N°202409_08

OBJET : Mise à disposition local CCVV pour visites médicales CDG74

Monsieur le Président informe les élus du Conseil Communautaire que suite à la visite de nos locaux par les équipes du pôle médecine du centre de gestion de la Haute Savoie, il est envisagé d'accueillir le pôle pour exercer les visites médicales dans la salle au rez-de-chaussée.

Pour se faire une convention devra être signée entre les parties prenantes à savoir la CCVV et le CDG74.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 18 (dont 3 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

VALIDE la proposition de Monsieur le Président d'accueillir les équipes du pôle médecine du CDG74 afin de tenir des permanences au sein de nos locaux.

AUTORISE le président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Emmanuel BOGILLOT



Le Président
Jean-Paul **MUSARD**

Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 02 septembre 2024

MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine - BOSSON Jean-François - COSTAZ Jean-Paul - CHAUTEMPS Pierre - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Séverine - SAILLET Patrick - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - VANDERMARLIERE Gilles - VERDAN Julie - BONNET Pierre - DESBIOLLES Laurent.

Absents excusés : - DUFOURD Pierrick - SCHERRER Fabienne - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent - VILLARET Bernard - GUIBERTI Frédéric - NAMBRIDE Christian .

Absents : BAUD-GRASSET Joël – BRON Marc.

Pouvoirs :

- Pierrick DUFOURD donne procuration à Jean-Paul COSTAZ
- Fabienne SCHERRER donne procuration à Emmanuel BOGILLOT
- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON

Secrétaire de séance : BOGILLOT Emmanuel

N°202409_05

OBJET : Modification des statuts de la CCVV

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5721-2,

Vu la délibération n°202404_09 du 08 avril 2024,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Haute Savoie CD -2024-079 du 22 juillet 2024 approuvant le principe de création du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute Savoie, ainsi que les statuts du syndicat.

Vu les projets de statuts du Syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie

Les visas ci-avant ayant été rappelés, Monsieur le Président expose que face à la pérennité précaire de l'abattoir de Megève, dernier abattoir public de Haute-Savoie, le Département de la Haute-Savoie et la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc ont uni leurs efforts , et mobilisé les EPCI , afin que le Département se dote d'un service public d'abattoir performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture de montagne fortement tournée vers l'élevage, aux attentes sociétales de consommer « local », de garantir des conditions

d'abattage qui respectent le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, de disposer d'un outil aux normes sanitaires.

La création d'un abattoir public de proximité relève de l'intérêt général, en adéquation avec les besoins du territoire Haut-Savoyard. Ce nouvel abattoir sera positionné au centre du Département de façon à être facilement accessible, d'une petite dimension (1 500 à 2000 tonnes par an), multi-espèces, adapté aux exploitations agricoles désireuses de commercialiser des viandes en circuit court, et pouvant accueillir l'abattage rituel.

Pour la construction et l'exploitation de cet abattoir départemental, le Département de la Haute-Savoie a souhaité impliquer l'ensemble des EPCI à fiscalité propre dans le projet, le portage élaboré conjointement conduit à la création d'un syndicat mixte.

Celui-ci associera les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération du département de Haute-Savoie, ainsi que le Département.

Les investissements spécifiques à la construction de l'abattoir (comprenant l'achat du foncier) et une fois les subventions déduites, de la Région notamment, seraient répartis selon la clé de répartition suivante :

- Département : 80%
- EPCI membres : 20% répartis sur la base du dernier recensement connu de la population DGF du territoire intercommunal de chacun des EPCI.

Le syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie sera régi selon les conditions précisées par ses statuts, joints à la présente délibération.

Ainsi le Conseil Communautaire doit délibérer afin :

- D'approuver, en vertu de l'article L5211-17 du CGCT, la modification de ses statuts, consistant en un transfert par les communes membres de la compétence suivante au titre des autres compétences supplémentaires : « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département ».
- D'approuver en vertu de l'article L5721-2 du CGCT le principe de création du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie, ainsi que les statuts du Syndicat, pour l'exercice de cette compétence.

La présente délibération assortie du projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes de la Vallée Verte seront transmis aux communes membres pour que ces dernières approuvent ou refusent la modification statutaire et l'adhésion proposées, et ce dans un délai de 3 mois au-delà duquel la décision sera réputée favorable en l'absence de réponse. Devra à cet effet être également transmis le projet de statuts du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie.

Monsieur le Préfet de Haute-Savoie pourra alors prendre l'arrêté approuvant la modification des statuts de la communauté de Communes de la Vallée Verte. Lorsque l'ensemble des EPCI à fiscalité propre de Haute-Savoie aura délibéré, il réunira la Commission départementale de

coopération intercommunale pour avis et pourra prendre l'arrêté créant le syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie et approuvant ses statuts.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 18 (dont 3 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

APPROUVE, en vertu de l'article L5211-17 du CGCT, la modification de ses statuts consistant en un transfert par les communes membres de la compétence suivante au titre de ses compétences supplémentaires : « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département. »

APPROUVE en vertu de l'article L572162 du CGCT, le principe de la création du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie, ainsi que les statuts du syndicat pour l'exercice de cette compétence.

AUTORISE le Président à notifier cette modification statutaire aux communes membres pour délibération de leur conseil municipal.

PRECISE que les communes sont invitées à se prononcer sur cette prise de compétence facultative dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

AUTORISE : le Président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront afférents à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Emmanuel BOGILLOT



Le Président
Jean-Paul **MUSARD**

Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le



ID : 074-247400047-20240909-202409_05-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 02 septembre 2024

MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine - BOSSON Jean-François - COSTAZ Jean-Paul - CHAUTEMPS Pierre - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Séverine - SAILLET Patrick - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - VANDERMARLIERE Gilles - VERDAN Julie - BONNET Pierre - DESBIOLLES Laurent.

Absents excusés : - DUFOURD Pierrick - SCHERRER Fabienne - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent - VILLARET Bernard - GUIBERTI Frédéric - NAMBRIDE Christian .

Absents : BAUD-GRASSET Joël - BRON Marc.

Pouvoirs :

- Pierrick DUFOURD donne procuration à Jean-Paul COSTAZ
- Fabienne SCHERRER donne procuration à Emmanuel BOGILLOT
- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON

Secrétaire de séance : BOGILLOT Emmanuel

N°202409_04

OBJET : Modification des tarifs du cinéma suite à validation de la DSP

Monsieur le Président rappelle que les tarifs du cinéma actuels sont les suivants :

Une entrée individuelle : 6.5€

Un abonnement de 10 entrées : 55€

La support magnétique : 3€

La proposition effectuée par le délégataire et validée dans la convention de DSP est la suivante :

Une entrée individuelle : 7.5€

Un abonnement de 10 entrées : 60€

La support magnétique : 3€

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 18 (dont 3 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

VALIDE les tarifs proposées pour l'entrée au cinéma

AUTORISE : le Président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Emmanuel BOGILLOT

Le Président

Jean-Paul MUSARD

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 08 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc.valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 02 septembre 2024

MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine - BOSSON Jean-François - COSTAZ Jean-Paul - CHAUTEMPS Pierre - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Séverine - SAILLET Patrick - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - VANDERMARLIERE Gilles - VERDAN Julie - BONNET Pierre - DESBIOLLES Laurent.

Absents excusés : - DUFOURD Pierrick - SCHERRER Fabienne - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent - VILLARET Bernard - GUIBERTI Frédéric - NAMBRIDE Christian .

Absents : BAUD-GRASSET Joël – BRON Marc.

Pouvoirs :

- Pierrick DUFOURD donne procuration à Jean-Paul COSTAZ
- Fabienne SCHERRER donne procuration à Emmanuel BOGILLOT
- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON

Secrétaire de séance : BOGILLOT Emmanuel

N°202409_07

OBJET : SM3A

Monsieur le Président informa les élus du Conseil Communautaire que Madame SCHERRER a démissionné de son poste de Vice-Présidente au sein du SM3A.

Ainsi, la candidature de Monsieur DESBIOLLES Laurent pour la succéder est proposée aux membres du SM3A.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 18 (dont 3 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 074-247400047-20240909-202409_07-DE



VALIDE la proposition de candidature de Monsieur DESBIOLLES Laurent en tant que Vice-Président du SM3A.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Emmanuel BOGILLOT

Le Président
Jean-Paul MUSARD

Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 02 septembre 2024

MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine - BOSSON Jean-François - COSTAZ Jean-Paul - CHAUTEMPS Pierre - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Séverine - SAILLET Patrick - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - VANDERMARLIERE Gilles - VERDAN Julie - BONNET Pierre - DESBIOLLES Laurent.

Absents excusés : - DUFOURD Pierrick - SCHERRER Fabienne - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent - VILLARET Bernard - GUIBERTI Frédéric - NAMBRIDE Christian .

Absents : BAUD-GRASSET Joël – BRON Marc.

Pouvoirs :

- Pierrick DUFOURD donne procuration à Jean-Paul COSTAZ
- Fabienne SCHERRER donne procuration à Emmanuel BOGILLOT
- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON

Secrétaire de séance : BOGILLOT Emmanuel

N°202409_10

OBJET : MARCHE DE COLLECTE DES OM, DECHETTERIE, BIODECHETS ET CARTONS BRUNS.

M. le Président informe le conseil communautaire que le marché qui couvre l'exploitation du service déchet arrive à son terme au mois de décembre 2024.

M. le Président propose ainsi au conseil communautaire de l'autoriser à publier un nouvel avis d'appel public à concurrence pour renouveler ce marché. Il rappelle que le marché en cours est organisé en deux lots.

Le premier concerne la collecte des ordures ménagères des 8 communes de la vallée.

Le second la collecte, l'évacuation et le traitement des déchets de la déchetterie intercommunale.

Lors de la séance du 12/02/2024, le conseil communautaire a pris la décision d'organiser deux nouvelles collectes en point de regroupement : collecte des biodéchets et des cartons bruns.

M. le Président propose ainsi d'ajouter au prochain marché un troisième lot pour ces collectes en point de regroupement.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 18 (dont 3 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

VALIDE les propositions effectuées par le Président afin de remettre en concurrence la collecte des om, de la déchetterie, des biodéchets et cartons bruns.

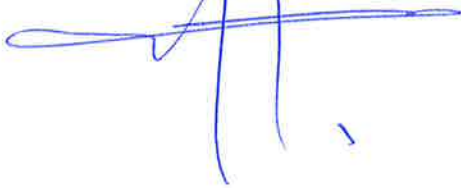
AUTORISE le président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Emmanuel BOGILLOT



Le Président
Jean-Paul MUSARD

Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 02 septembre 2024

MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine - BOSSON Jean-François - COSTAZ Jean-Paul - CHAUTEUPS Pierre - LETONDAL Vincent - VAUDAUX Séverine - SAILLET Patrick - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - VANDERMARLIERE Gilles - VERDAN Julie - BONNET Pierre - DESBIOLLES Laurent.

Absents excusés : - DUFOURD Pierrick - SCHERRER Fabienne - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent - VILLARET Bernard - GUIBERTI Frédéric - NAMBRIDE Christian .

Absents : BAUD-GRASSET Joël – BRON Marc.

Pouvoirs :

- Pierrick DUFOURD donne procuration à Jean-Paul COSTAZ
- Fabienne SCHERRER donne procuration à Emmanuel BOGILLOT
- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON

Secrétaire de séance : BOGILLOT Emmanuel

N°202409_06

OBJET : Service public de performance énergétique de l'habitat (SPPEH) : convention de coordination avec le département.

Monsieur le Président rappelle que le département de la Haute Savoie s'est engagée à poursuivre l'animation du dispositif Haute-Savoie Rénovation Énergétique (HSRE) en 2024, conduit par l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Haute Savoie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la poursuite de ce dispositif, il a été établi une convention de coordination et de financement du SPPEH pour l'année 2024 entre le département et notre collectivité.

Ainsi Monsieur le Président demande aux élus du Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention pour l'année 2024.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 18 (dont 3 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

AUTORISE : le Président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront afférents à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Emmanuel BOGILLOT



Le Président

Jean-Paul **MUSARD**

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

